



TAUX ET TARIFS DU CDG 77 – ANNÉE 2023

COTISATIONS/CONTRIBUTIONS	TAUX
Cotisations (Collectivités et établissements publics affiliés)	
Obligatoire	0,65 %
Additionnelle	0,14 %
Contribution au socle commun (Collectivités et établissements non affiliés adhérents à la convention socle commun)	0,12 %
	<u>Assiette de cotisation :</u> La masse salariale des collectivités

MISSIONS	TARIFS
Pôle prévention et santé	
Service Médecine Préventive <u>Collectivités et établissements publics affiliés</u> Adhésion à la convention médecine	
• Examens médicaux	
– Visite au CDG ou centre de visite / téléconsultation	90,00 €
– Visite en collectivité	95,00 €
– Rédaction de rapports ou fiches de capacités	85,00 €
– Visites IMC/CITIS/PPR avec rapport	190,00 €
• Action en milieu de travail	
– Forfait ½ journée	350,00 €
– Forfait ½ journée en pluridisciplinarité	450,00 €
<u>Collectivités et établissements publics non affiliés</u> Adhésion à la convention médecine	
• Examens médicaux	
– Visite au CDG ou centre de visite / téléconsultation	120,00 €
– Visite en collectivité	130,00 €
– Rédaction de rapports ou fiches de capacités	120,00 €
– Visites IMC/CITIS/PPR avec rapport	280,00 €
• Action en milieu de travail	
– Forfait ½ journée	425,00 €
– Forfait ½ journée en pluridisciplinarité	555,00 €
Service Hygiène et sécurité <u>Collectivités et établissements publics affiliés</u> Adhésion à la convention unique	
Chaque collectivité affiliée dispose d'un crédit de jour(s), selon sa taille, afin de solliciter les compétences du pôle prévention. Lorsqu'une collectivité souhaite dépasser ce crédit, elle doit financer les jours d'intervention via un coût horaire de 54,50 euros.	



TAUX ET TARIFS DU CDG 77 – ANNÉE 2023

<p>La collectivité affiliée, quelle que soit sa strate, bénéficie de l'accès aux :</p> <ul style="list-style-type: none">• Formations des assistants de prévention (1 module pour 1 seul agent par an et par collectivité)• Ressources documentaires sur le site du Centre de gestion• Matinées de la prévention (présentiel et webinaire)• Conseils tout au long de l'année (Téléphonique, courriel, etc...) <p>Nombre de jours d'interventions par strate</p> <ul style="list-style-type: none">▪ 0 à 19 agents▪ 20 à 49 agents▪ 50 à 149 agents▪ 150 à 349 agents▪ + 350 agents <ul style="list-style-type: none">• Prestations non incluses dans la cotisation additionnelle :<ul style="list-style-type: none">– Taux horaire– Etude ergonomique maintien dans l'emploi – tarif par jour d'intervention <p><u>Collectivités et établissements publics non affiliés</u></p> <p>Adhésion à la convention unique</p> <ul style="list-style-type: none">– Taux horaire d'intervention– Taux horaire de formation– Taux horaire d'accompagnement (DUERP-Diagnostique RPS)– Etude ergonomique maintien dans l'emploi – tarif par jour d'intervention	<p>1 jour/an 2 jours/an 3 jours/an 4 jours/an 5 jours/an</p> <p>54,50 € 459,00 €</p> <p>85,00 € 120,00 € 160,00 € 700,00 €</p>
Pôle Expertise juridique et instances représentatives	
<p>Service Instances du Personnel</p> <p><u>Collectivités et établissements publics affiliés uniquement</u></p> <p>Adhésion à la convention unique</p> <ul style="list-style-type: none">• Prestation « Avancement de grade » - forfait annuel par strate<ul style="list-style-type: none">▪ 1 à 19 agents▪ 20 à 49 agents• Prestation « Accompagnement avancement de grade » - forfait annuel par strate<ul style="list-style-type: none">▪ 50 à 149 agents▪ 150 à 349 agents▪ + 350 agents• Prestation « Avancement d'échelon » - forfait annuel par strate<ul style="list-style-type: none">▪ 1 à 19 agents▪ 20 à 49 agents	<p>50,00 € 150,00 € 350,00 € 800,00 € 1600,00 € 50,00 € 150,00 €</p>



TAUX ET TARIFS DU CDG 77 – ANNÉE 2023

Service info statut	
<u>Collectivités et établissements publics affiliés</u>	
Adhésion à la convention unique	
<ul style="list-style-type: none">• Prestation « Assurance chômage » - forfait par dossier instruit<ul style="list-style-type: none">– Etude d'une demande de droits d'indemnisation ou reprise d'indemnisation, rechargement, droit d'option, etc.– Etude règlementaire "chômage"– Révision de dossier déjà instruit• Atelier du statut<ul style="list-style-type: none">– Au centre de gestion - par ½ journée et par participant (repas inclus en cas de session d'une journée)– En intra mutualise - par ½ journée et par participant– En intra limitée a 12 participants - par journée• Prestation "Examen du dossier individuel" et accompagnement projet RH<ul style="list-style-type: none">– Taux horaire	204,00 € 72,00 € 21,00 € 133,00 € 153,00 € 1632,00 € 51,00 €
<u>Collectivités et établissements publics non affiliés</u>	
Adhésion à la convention unique	
<ul style="list-style-type: none">• Prestation « Assurance chômage » - forfait par dossier instruit<ul style="list-style-type: none">– Etude d'une demande de droits d'indemnisation ou reprise d'indemnisation, rechargement, droit d'option, etc.– Etude règlementaire "chômage"– Révision de dossier déjà instruit• Atelier du statut<ul style="list-style-type: none">– Au centre de gestion - par ½ journée et par participant (repas inclus en cas de session d'une journée)– En intra mutualise - par ½ journée et par participant– En intra limitée à 12 participants - par journée• Prestation "Examen du dossier individuel" et accompagnement projet RH<ul style="list-style-type: none">– Taux horaire	306,00 € 102,00 € 26,00 € 255,00 € 280,50 € 2244,00 € 71,50 €
Médiation Préalable obligatoire	
<u>Collectivités et établissements publics affiliés</u>	
Adhésion à la convention médiation préalable obligatoire	
<ul style="list-style-type: none">• Mission de médiation préalable obligatoire<ul style="list-style-type: none">– Forfait pour 1 jour d'intervention– Dépassement du forfait – surcoût par heure d'intervention	500,00 € 50,00 €
<u>Collectivités et établissements publics non affiliés</u>	
Adhésion à la convention médiation préalable obligatoire	
<ul style="list-style-type: none">• Mission de médiation préalable obligatoire<ul style="list-style-type: none">– Forfait pour 1 jour d'intervention– Dépassement du forfait – surcoût par heure d'intervention	600,00 € 60,00 €



TAUX ET TARIFS DU CDG 77 – ANNÉE 2023

<p>Assurance Groupe</p> <p>Depuis le 1er janvier 2021, un nouveau marché a été souscrit pour 4 ans avec le groupement conjoint SOFAXIS/CNP. L'adhésion des collectivités et établissements publics à ce marché implique des frais annuels de « gestion et suivi de contrat » calculé sur la base des agents couverts.</p> <ul style="list-style-type: none">• Garanties "tous risques" obligatoirement :<ul style="list-style-type: none">– Collectivités employant jusqu'à 29 fonctionnaires stagiaires et titulaires affiliés à la CNRACL– Collectivités employant des fonctionnaires stagiaires et titulaires à temps non complet et des agents non titulaires relevant du régime général de la sécurité sociale• Collectivités employant au moins 30 fonctionnaires stagiaires et titulaires affiliés à la CNRACL selon les risques souscrits :<ul style="list-style-type: none">– Maternité– Maladie Ordinaire– Longue maladie / Longue durée– Accident du travail– Décès	<p>27,00 € par agent couvert</p> <p>11,00 € par agent couvert</p> <p>4,10 € par agent couvert</p> <p>6,15 € par agent couvert</p> <p>10,20 € par agent couvert</p> <p>5,10 € par agent couvert</p> <p>1,05 € par agent couvert</p>
<p>Accompagnement CNRACL</p> <p><u>Collectivités et établissements publics affiliés</u></p> <p>Adhésion à la convention unique</p> <ul style="list-style-type: none">• Atelier Retraite<ul style="list-style-type: none">– Au centre de gestion - par ½ journée et par participant (repas inclus en cas de session d'une journée)– En intra - par ½ journée et par participant <p><u>Collectivités et établissements publics non affiliés</u></p> <p>Adhésion à la convention unique</p> <ul style="list-style-type: none">• Atelier Retraite<ul style="list-style-type: none">– Au centre de gestion - par ½ journée et par participant (repas inclus en cas de session d'une journée)– En intra - par ½ journée et par participant	<p>72,00 €</p> <p>92,00 €</p> <p>123,00 €</p> <p>143,00 €</p>



TAUX ET TARIFS DU CDG 77 – ANNÉE 2023

Pôle emploi, carrière et mobilité	
Compétences territoriales	
<ul style="list-style-type: none">Le chargé de mission et d'appui itinérant Adhésion à la convention itinérant Taux horaire d'intervention (incluant les frais de déplacement)<ul style="list-style-type: none">Cadre A 60,00 €Cadre B 51,00 €Cadre C 50,00 €L'archiviste itinérant Adhésion à la convention itinérant Taux horaire d'intervention (incluant les frais de déplacement)<ul style="list-style-type: none">En collectivité 53,00 €Pour le compte d'un service public autre que territorial 56,00 €	
Emploi	
<u>Collectivités et établissement publics affiliés</u>	
Adhésion à la convention unique	
<ul style="list-style-type: none">Commission de titularisation d'apprenti travailleur handicapé<ul style="list-style-type: none">Examen du dossier de candidature 50,00 € par candidatAudition du candidat 130,00 €Audition d'un candidat supplémentaire lors d'une même commission 90,00 €Commission de détachement d'un fonctionnaire travailleur handicapé<ul style="list-style-type: none">Examen du dossier de candidature 50,00 € par candidatAudition du candidat 130,00 €Audition d'un candidat supplémentaire lors d'une même commission 90,00 €Bilan professionnel (Forfait de 24 heures)<ul style="list-style-type: none">Collectivités de moins de 50 agents ou relevant du contrat assurance groupe 1428,00 €Collectivités de 50 agents à 349 agents 1530,00 €Collectivités de 350 agents et plus 1632,00 €Jours supplémentaires 510,00 €Ateliers du service emploi (dont la GPEEC)<ul style="list-style-type: none">Par ½ journée au CDG et par participant (repas inclus en cas de session d'une journée) 133,00 €En intra - par session de 6 à 12 personnes 1632,00 €Intervention de la mission handicap sur des événements organisés par les collectivités<ul style="list-style-type: none">Pour une ½ journée 280,00 €Pour une journée 480,00 €	



TAUX ET TARIFS DU CDG 77 – ANNÉE 2023

<p><u>Collectivités et établissement publics non affiliés</u></p> <p>Adhésion à la convention unique</p> <ul style="list-style-type: none">• Commission de titularisation d'apprenti travailleur handicapé<ul style="list-style-type: none">– Examen du dossier de candidature 65,00 € par candidat– Audition du candidat 170,00 €– Audition d'un candidat supplémentaire lors d'une même commission 120,00 €• Commission de détachement d'un fonctionnaire travailleur handicapé<ul style="list-style-type: none">– Examen du dossier de candidature 65,00 € par candidat– Audition du candidat 170,00 €– Audition d'un candidat supplémentaire lors d'une même commission 120,00 €• Bilan professionnel (Forfait de 24 heures)<ul style="list-style-type: none">– Bilan forfaitaire de 24 heures 2040,00 €– Jours supplémentaires 714,00 €• Ateliers du service emploi (dont la GPEEC)<ul style="list-style-type: none">– Par ½ journée au CDG et par participant (repas inclus en cas de session d'une journée) 255,00 €– En intra - par session de 6 à 12 personnes 2244,00 €• Intervention de la mission handicap sur des événements organisés par les collectivités<ul style="list-style-type: none">– Pour une ½ journée 530,00 €– Pour une journée 790,00 €	
<p>Mission Intérim</p> <p><u>Collectivités et établissement publics affiliés</u></p> <p>Adhésion à la convention intérim</p> <ul style="list-style-type: none">• Mise à disposition - forfait au mois<ul style="list-style-type: none">– Agent de catégorie A 5100,00 € / mois– Agent de catégorie B 4225,00 € / mois– Agent de catégorie C 3650,00 € / mois• Mise à disposition - forfait à la journée<ul style="list-style-type: none">– Agent de catégorie A 240,00 € / jour– Agent de catégorie B 200,00 € / jour– Agent de catégorie C 175,00 € / jour• En cas d'heures supplémentaires effectuées – forfait horaire<ul style="list-style-type: none">– Agent de catégorie A 38,00 € / heure supplémentaire– Agent de catégorie B 31,50 € / heure supplémentaire– Agent de catégorie C 27,50 € / heure supplémentaire• En cas de recrutement en cours de mission<ul style="list-style-type: none">– Coût forfaitaire 300,00 €	



TAUX ET TARIFS DU CDG 77 – ANNÉE 2023

<p><u>Collectivités et établissement publics non affiliés</u></p> <p>Adhésion à la convention intérim</p> <ul style="list-style-type: none">• Mise à disposition - forfait au mois<ul style="list-style-type: none">– Agent de catégorie A 6355,00 € / mois– Agent de catégorie B 5480,00 € / mois– Agent de catégorie C 4905,00 € / mois• Mise à disposition - forfait à la journée<ul style="list-style-type: none">– Agent de catégorie A 295,00 € / jour– Agent de catégorie B 260,00 € / jour– Agent de catégorie C 230,00 € / jour• En cas d'heures supplémentaires effectuées – forfait horaire<ul style="list-style-type: none">– Agent de catégorie A 46,50 € / heure supplémentaire– Agent de catégorie B 41,00 € / heure supplémentaire– Agent de catégorie C 36,50 € / heure supplémentaire• En cas de recrutement en cours de mission<ul style="list-style-type: none">– Coût forfaitaire 390,00 €	
<p>Pôle éthique</p> <p>Référent déontologue, laïcité et alerte éthique</p> <p><u>Collectivités et établissements publics non affiliés</u></p> <p>Adhésion à la convention référent déontologue</p> <ul style="list-style-type: none">• Mission référent déontologue, laïcité et alerte éthique<ul style="list-style-type: none">– Adhésion annuelle 3000,00 €	
<p>Système d'information et du numérique</p> <p>Protection des données à caractère personnel</p> <p>Adhésion au contrat d'accompagnement à la protection des données à caractère personnel</p> <p><u>Coût pour la première année (forfait prestation initiale + abonnement)</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Communes<ul style="list-style-type: none">– 0 à 249 habitants 672,00 €– 250 à 499 habitants 828,00 €– 500 à 749 habitants 960,00 €– 750 à 999 habitants 1164,00 €– 1000 à 1999 habitants 1452,00 €– 2000 à 4999 habitants 2502,00 €– 5000 à 9999 habitants 3426,00 €– 10000 à 19999 habitants 8040,00 €– 20000 à 29999 habitants 10080,00 €– 30000 à 39999 habitants 21360,00 €– 40000 à 59999 habitants 28200,00 €	



TAUX ET TARIFS DU CDG 77 – ANNÉE 2023

• CCAS	
– 0 à 3500 habitants	201,60 €
– + de 3500 habitants	
▪ 1 à 4 agents	672,00 €
▪ 5 à 9 agents	828,00 €
▪ 10 à 14 agents	960,00 €
▪ 15 à 19 agents	1164,00 €
▪ 20 à 29 agents	1452,00 €
▪ 30 à 49 agents	2502,00 €
▪ + de 50 agents	3246,00 €
• EPCI	
– Communauté de communes	4512,00 €
– Communauté d'agglomération	5280,00 €
• Syndicats	
– De 0 à 1 agents	201,60 €
– De 2 à 4 agents	672,00 €
– De 5 à 9 agents	828,00 €
– De 10 à 14 agents	960,00 €
– De 15 à 19 agents	1164,00 €
– De 20 à 29 agents	1452,00 €
– De 30 à 49 agents	2502,00 €
– + de 50 agents	3246,00 €

Coût de l'abonnement pour les années suivantes

• Communes	
– 0 à 249 habitants	348,00 €
– 250 à 499 habitants	456,00 €
– 500 à 749 habitants	552,00 €
– 750 à 999 habitants	708,00 €
– 1000 à 1999 habitants	864,00 €
– 2000 à 4999 habitants	1548,00 €
– 5000 à 9999 habitants	1788,00 €
– 10000 à 19999 habitants	4440,00 €
– 20000 à 29999 habitants	5400,00 €
– 30000 à 39999 habitants	11280,00 €
– 40000 à 59999 habitants	16200,00 €



TAUX ET TARIFS DU CDG 77 – ANNÉE 2023

• CCAS	
– 0 à 3500 habitants	104,40 €
– + de 3500 habitants	
▪ 1 à 4 agents	348,00 €
▪ 5 à 9 agents	456,00 €
▪ 10 à 14 agents	552,00 €
▪ 15 à 19 agents	708,00 €
▪ 20 à 29 agents	864,00 €
▪ 30 à 49 agents	1548,00 €
▪ + de 50 agents	1788,00 €
• EPCI	
– Communauté de communes	2544,00 €
– Communauté d'agglomération	2952,00 €
• Syndicats	
– De 0 à 1 agents	104,40 €
– De 2 à 4 agents	348,00 €
– De 5 à 9 agents	456,00 €
– De 10 à 14 agents	552,00 €
– De 15 à 19 agents	708,00 €
– De 20 à 29 agents	864,00 €
– De 30 à 49 agents	1548,00 €
– + de 50 agents	1788,00 €